

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 mars 2012 – n° 17
120029

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE COTE SAINT MARTIN A
FOUCHARUPT A MESSIEURS GROH ET VALENTI**

Cette parcelle de terrain de 17 120 m², cadastrée AZ n° 194, située à Foucharupt, juste en dessous de la voie de contournement est classée en zone Naturelle du PLU. Cette parcelle présente sur sa partie nord une aire de jeux communale, le reste n'est plus entretenu par la ville.

Cette parcelle ne présentant pas d'intérêt particulier pour la Ville (hormis la partie contenant l'aire de jeux) compte tenu de son enclave, de son classement en zone N du PLU et de la proximité immédiate de la voie de contournement, peut donc être cédée.

Messieurs GROH et VALENTI souhaitent acquérir, dans la partie non entretenue, respectivement 8 028 m² et 3 828 m² afin de pouvoir y réaliser leur potager.

Le service de France Domaine a été consulté et a estimé ce terrain, en date du 12 septembre 2011, à 0,8 € / m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L3211-14, L3221-1,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

– AUTORISE la cession d'une partie de la parcelle AZ 194 pour une superficie de 11 856 m², située côte Saint Martin, à Messieurs GROH et VALENTI, au prix de 11 458,20 € - frais de bornage inclus.

– AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOpte PAR 26 VOIX POUR

(D.VALENTI étant sortie)

Contre : 2 (J.L. BOURDON – F.WALTER)

Abstentions : 6 (F.LEGRAND – V.BENOIT - S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Christian PIERRET

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 30 mars 2012

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 35

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET (procuration à P.Leroy du point n°4 au n°6), Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY (sorti au point n° 16), Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE (sortie du point n°8 au n°11), Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT (sortie au points n°12 et 13), Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI (procuration à L.Chretien du point n°22 au n°29), Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT (procuration à C.Pierret du point n°1 au n°2), Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
